

risingSUD

Opportunities & Investments
in Provence-Alpes-Côte d'Azur

RSE

Charte de la mobilité durable

JUIN
2025



PRÉAMBULE

La présente Charte de la mobilité durable a vocation à :

- Recenser les bonnes pratiques et préconisations de risingSUD en matière de mobilité et de déplacement ;
- Servir de guide pour renforcer les pratiques de développement durable au sein d'une agence exemplaire et influente ;
- Satisfaire aux attentes d'une trajectoire de décarbonation de la mobilité ;
- Impliquer les collaborateurs en vue de la mise en œuvre des objectifs poursuivis par risingSUD et, si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

Ces principes traduisent l'engagement de risingSUD à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les impacts environnementaux de la mobilité et des déplacements, de ses collaborateurs tout au long de ses chaînes de valeur, dans le cadre de son plan de décarbonation et de sa trajectoire de neutralité carbone à horizon 2032-2035.

risingSUD attend également de ses parties-prenantes un engagement à collaborer avec l'agence pour la mise en œuvre du respect de ses engagements RSE.

Bernard KLEYNHOFF, Président
Audrey BRUN RABUEL, Directrice Générale

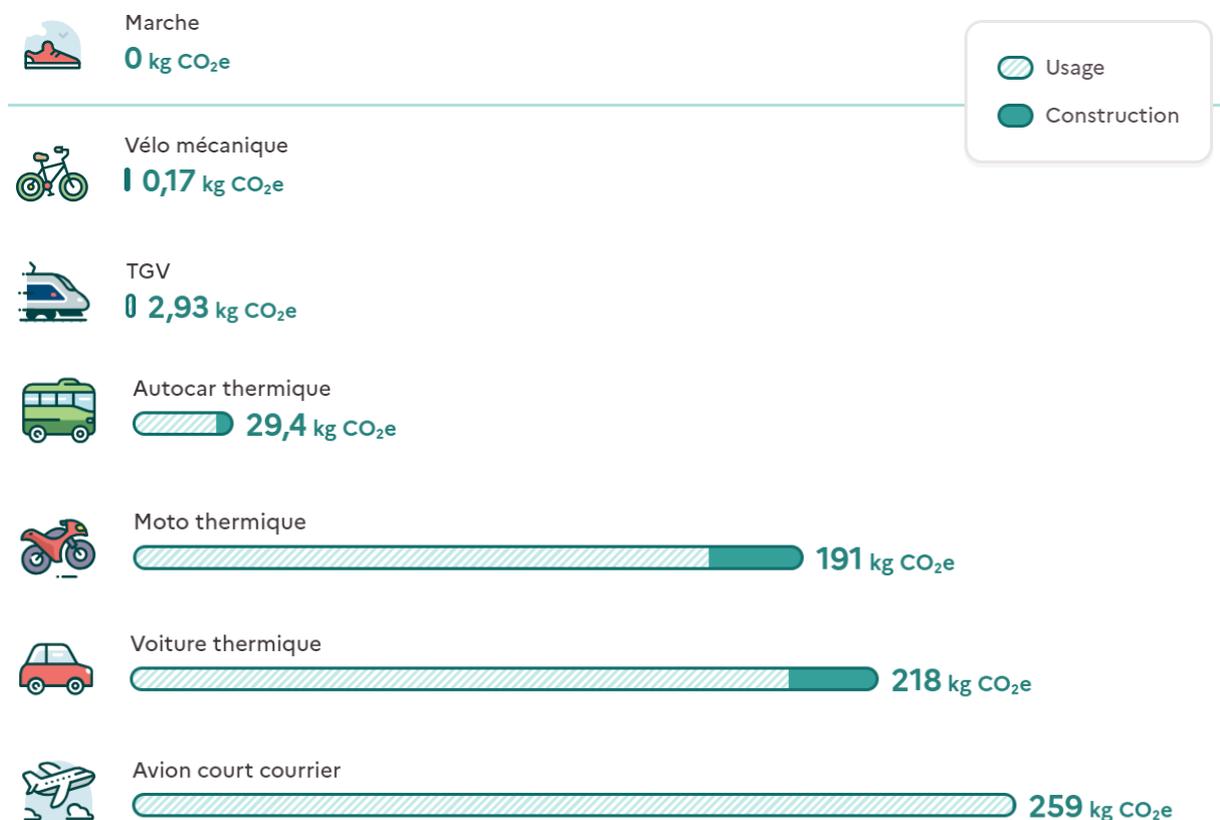
INTRODUCTION

Le bilan carbone de l'Agence, réalisé en 2023 sur les activités 2022, a montré que près de 70% de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) provenaient de notre mobilité :

- Les déplacements professionnels des collaborateurs pour l'exercice de leurs missions ;
- Les déplacements des visiteurs, partenaires, entreprises accompagnées et intervenants ;
- Les déplacements de fournisseurs et des sous-traitants.

Pour concilier déplacement et mobilité durable, il est important de considérer la quantité des émissions de GES selon le moyen de transport.

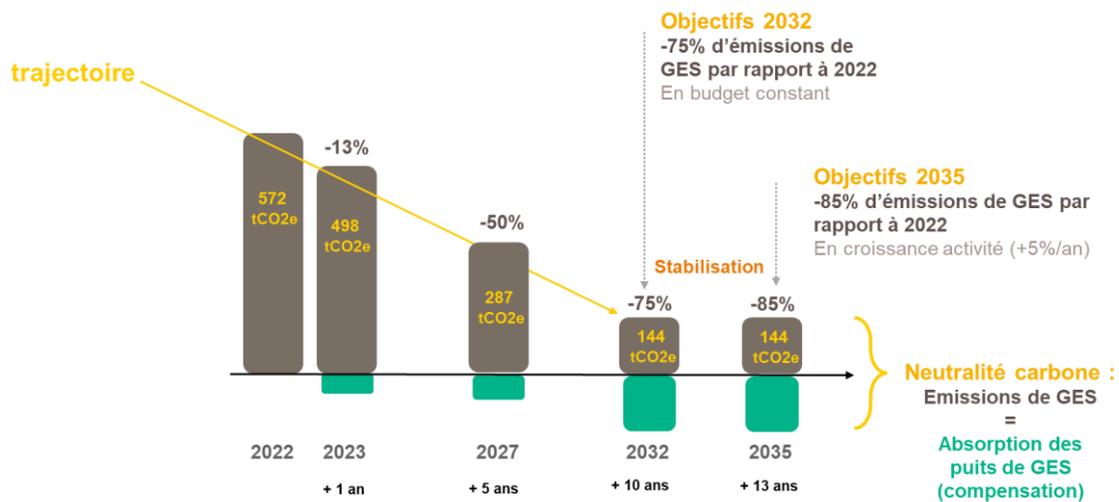
- Exemple pour un trajet de 1 000 kms (source ADEME, base Empreinte)



Par ailleurs, les déplacements sont également **sources d'externalités négatives** associées comme la pollution de l'air, l'accidentologie, le bruit ou l'usure des infrastructures.

TRAJECTOIRE ET PRINCIPES DE DÉCARBONATION : DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DE risingSUD

La **trajectoire de décarbonation** de l'Agence et sa contribution à la stratégie nationale bas carbone représentent une **diminution de 13% de nos émissions de GES par an**, 50% après 5 ans et 75% à 10 ans, afin d'atteindre la **neutralité carbone** à horizon 2032-2035.



Pour atteindre sa neutralité carbone, risingSUD met œuvre un **plan de décarbonation** pour encourager ses collaborateurs à optimiser leurs déplacements et à opter pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement et moins émettrice de gaz à effet de serre, selon les 2 grands principes suivants :

- **Eviter 4 Réduire 4 Optimiser les déplacements professionnels**
- **Substituer 4 Améliorer 4 Transformer les modes de déplacement**

Ces principes s'appuient sur **le bon sens et la volonté de chacun** à s'engager dans la trajectoire de neutralité carbone, à favoriser de bonnes pratiques professionnelles et à adopter des usages permettant la décarbonation de nos déplacements.

Rappel des objectifs :

- **Réduire les émissions de CO₂** liés aux déplacements professionnels ;
- **Encourager les modes de déplacement moins émetteurs**, alternatifs à la voiture individuelle et à l'avion lorsque c'est possible ;
- **Sensibiliser et inciter** les collaborateurs, les partenaires et les entreprises accompagnées à adopter des comportements écoresponsables.

ENGAGEMENT 1 : DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL – SE QUESTIONNER AVANT DE SE DÉPLACER

Avant d'envisager un déplacement professionnel, il est important de questionner l'intérêt, la possibilité et les leviers de se rendre physiquement sur place ou d'envisager des échanges ou participations en distancié, en fonction :

- Du sujet ou de la nature des échanges
- Des objectifs de la mission ou de l'action
- De ou des interlocuteurs associés
- De la durée de l'évènement ou de la participation effective
- De l'éloignement géographique ou du temps de trajet
- Des mutualisations avec d'autres actions potentielles ou personnes se déplaçant

Le principe général : Privilégier le distancié.

L'alternative : Justifier l'intérêt et la pertinence du présentiel.

Exemple de grille d'évaluation rapide de la faisabilité et de la pertinence, distancié ou présentiel :

Se questionner	Nature du sujet Objectif(s) de l'action	Interlocuteur(s) Participant(s)	Temps de déplacement	Durée effective	Mutualisations possibles	INTERÊT / PERTINENCE FAISABILITE
Distancié						Participation en distancié à privilégier
Présentiel						Présence physique pertinente et essentielle

Pour cela, il est recommandé d'anticiper, de préparer en amont et de s'organiser afin que les déplacements professionnels soient les moins impactants possibles, par le distancié ou par le présentiel avec des choix de déplacements moins émetteurs et polluants.

ENGAGEMENT 2 : TRAJET DOMICILE/TRAVAIL – PRIVILEGIER LA MOBILITE ACTIVE



En 2022, les trajets domicile-travail des collaborateurs ont représenté **11% des émissions** totales de GES de l'Agence, avec 42tCO₂e émis dont 73% par les déplacements en voiture.

Plusieurs moyens incitatifs sont mis à disposition des collaborateurs pour réduire, optimiser, transformer leur empreinte carbone :

- La possibilité de **télétravailler 2 jours** par semaine, en tout premier lieu, qui permet d'éviter de se déplacer et de se rendre sur son lieu de travail (cf. charte du télétravail).

- La possibilité d'utiliser des **moyens de transport à faible émission** comme la mobilité active (à pied ou à bicyclette), les transports en commun ou le covoiturage, depuis son lieu de résidence.

A pied ou à vélo, les modes de **mobilités actives** sont plus respectueux de l'environnement, plus économiques, mais aussi plus bénéfiques pour la santé.

Les collaborateurs sont encouragés à utiliser des **mobilités moins polluantes** :

- L'Agence prend en charge un forfait mobilités durables (FMD) d'un montant de 40€ par mois, pour les collaborateurs souhaitant utiliser leur vélo personnel, électrique ou non, mais également leur trottinette, gyropode ou hoverboard ...

ou

- L'Agence prend en charge à 100% les abonnements au transport public (TER, Métro, Bus, Tramway, Navette maritime ou Vélo électrique en libre-service) dans la limite de 167€ par mois.

ENGAGEMENT 3 : DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DE COLLABORATEURS – PRIVILEGIER LA MOBILITÉ DOUCE

Pour leurs déplacements professionnels, les collaborateurs sont amenés à réfléchir à leur réduction, leur optimisation et leur redirection vers des moyens de transport moins émetteurs de GES, pour réaliser leurs missions en région, en France et à l'international.

Les collaborateurs sont invités à mobiliser les moyens les plus adaptés pour rationaliser, mutualiser ou encore capitaliser sur les déplacements.

Se déplacer à Marseille

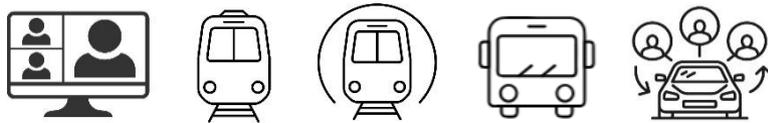


Il est recommandé d'utiliser en priorité la **mobilité active** ou les **transports en commun** :

- A **pieds ou à vélo**, la mobilité active est plus respectueuse de l'environnement, plus économiques, mais aussi plus bénéfiques pour la santé ;

- En métro, tramway, bus ou navette maritime, l'Agence met à disposition de ses collaborateurs, sur demande auprès du Secrétariat général, une **carte d'abonnement** auprès du secrétariat général ;
- L'Agence **rembourse intégralement** aux collaborateurs les frais de transport en commun engagés, sur justificatif.

Se déplacer en région SUD



...

Il est recommandé de favoriser en priorité le **distanciel** ou les **transports en commun** :

1. La **visio-conférence** permet de réduire et d'éviter certains déplacements, notamment lorsque le lieu n'est pas accessible facilement en transport en commun, ou que les temps de trajet a/r dépassent le temps de présence effectif.
2. Le **train** (TER Zou, Intercité, TGV) est remboursé à 100% (en 2^{ème} classe) sur justificatif.
3. Le **bus** (réseau Zou, réseau Lecar, réseau Mistral, réseau Lignes d'Azur) est remboursé à 100% sur justificatif.

A défaut, il est possible d'envisager de se déplacer en voiture en privilégiant :

- L'utilisation des véhicules de service de l'Agence, notamment en priorité la voiture **hybride** non rechargeable.
- Le **covoiturage** plutôt que l'autosolisme.

Quelques **règles et principes du co-voiturage** pour les déplacements professionnels :

- 1- Le covoiturage à partir de **plateforme de service** ou de mise en relation, comme Blablacar ou Mobicoop, n'est pas autorisé.
- 2- Le covoiturage avec les **véhicules de service** de l'Agence est autorisé :
 - a. avec un ou plusieurs collaborateurs de l'Agence.
 - b. avec un ou plusieurs passagers tiers (agent Région, partenaire, prestataire...) sous réserve que le tiers soit autorisé à faire du covoiturage par sa structure.
- 3- Tout collaborateur utilisant son **véhicule personnel** pour du covoiturage :
 - a. doit s'assurer qu'il dispose de la couverture d'assurance nécessaire.

- b. doit s'assurer que son passager tiers soit autorisé à faire du covoiturage par sa structure.

Se déplacer en France



Il est recommandé de favoriser en priorité le **distanciel** ou les **transports en commun** :

1. La **visio-conférence** permet de réduire et d'éviter certains déplacements.
2. Le **train** ([Intercité](#), [TGV](#)) est remboursé à 100% (en 2^{ème} classe) sur justificatif
3. Le **car** ([Flixbus](#), [Blablacar](#)) est remboursé à 100% sur justificatif.

A défaut, il est possible d'envisager de se déplacer en voiture, en privilégiant le **covoiturage** afin de rejoindre un autre véhicule faisant le trajet.

Si l'utilisation de l'avion reste possible, il est demandé aux collaborateurs d'envisager ce moyen de transport uniquement si le temps de **trajet est supérieur à 5h** en train ou en car.

Se déplacer en Europe



Il est recommandé de favoriser en priorité le **distanciel** ou les **transports en commun** :

1. La **visio-conférence** permet de réduire et d'éviter certains déplacements.
2. Le **train** ([SNCF](#), [Rail Europe](#), [The trainline](#) ...) est remboursé à 100% (en 2^{ème} classe) sur justificatif.
3. Le **car** ([Flixbus](#), [Blablacar](#)) est remboursé à 100% sur justificatif.

A défaut, il est possible d'envisager de se déplacer en voiture, en privilégiant le **covoiturage** afin de rejoindre un autre véhicule faisant le trajet.

Si l'utilisation de l'**avion reste possible**, il est demandé aux collaborateurs d'envisager ce moyen de transport uniquement si le temps de **trajet est supérieur à 5h** en train ou en car.

Se déplacer à l'International



Pour les destinations hors Europe, tout ou partie du déplacement reste incontournable en avion. Les collaborateurs sont invités à capitaliser sur les **bonnes pratiques** suivantes :

1. Utiliser le **digital** ou la **visio-conférence**, permet de réduire et d'éviter certains déplacements, pour des échanges, réunions ou participations en distanciel.
2. Mobiliser des **partenaires locaux**, permet d'assurer le relai de tout ou partie de nos actions sur le territoire.
3. Prolonger la **durée du déplacement**, permet d'éviter ou de multiplier les déplacements sur une même destination, dans un temps court comme sur une année.
4. Concentrer **plusieurs actions**, multi filières et pluridisciplinaires, pour une même destination afin de rationaliser et optimiser le déplacement.

Se déplacer avec des Parties prenantes de l'Agence (Entreprises, Partenaires, Co-traitants, Prestataires)



L'Agence organise ou participe à des événements régionaux, nationaux et internationaux, avec des chefs d'entreprises, des structures partenaires, des cotraitantes ou prestataires : salons, délégations, missions internationales, rencontres professionnelles ...

1. Privilégier le **digital** ou la **visio-conférence**, permet de réduire et d'éviter certains déplacements, pour des échanges, réunions ou participations en distanciel.

Pour ces organisations, comme pour les prestataires de l'Agence, qui sont amenées à **se déplacer à la demande ou pour le compte de risingSUD**, dans le cadre d'un événement ou d'une action dédiée :

2. **Sensibiliser** ces organisations aux **enjeux environnementaux** de la décarbonation et aux engagements de neutralité carbone de l'Agence ;
3. **Inciter** ces organisations à privilégier des **modes de transport décarboné**, moins émetteurs ou polluants, et plus durables ;

- ✓ La mobilité active
- ✓ Les transports en commun
- ✓ Les mobilités partagées
- ✓ Les véhicules électriques

4. **Encourager** le **co-voiturage** et lutter contre l'autosolisme, si les déplacements envisagés ne peuvent se réaliser autrement qu'en véhicule thermique.

ENGAGEMENT 4 : COMPTABILITÉ CARBONE – REMONTER SES DONNÉES DE DÉPLACEMENT

Afin de **piloter sa trajectoire** de neutralité carbone et de **mesurer les émissions** de GES liées aux déplacements, risingSUD met en œuvre ses outils de remontées de données et de comptabilité extra-financière.

Pour les collaborateurs, comme pour toutes les parties prenantes, qui sont amenées à se déplacer pour le compte de l'Agence (entreprises accompagnées, partenaires, prestataires, co-traitants, fournisseurs, sous-traitants ...) :

1. Utiliser les **outils de comptabilité carbone** déployés par risingSUD ;
2. Déclarer les **données demandées**, comme le nombre de personnes concernées par les déplacements, les moyens de transport utilisés et le nombre de kilomètres parcourus.
3. Accéder au **bilan carbone** de risingSUD publié sur le site de l'ADEME - <https://bilans-ges.ademe.fr>

En résumé :

- Questionner ses déplacements !
- Limiter ou réduire ses déplacements à forte empreinte carbone !
- Transformer ses modes de déplacement !
- Sensibiliser, encourager et influencer nos parties prenantes à se tourner vers une mobilité plus vertueuse !
- Remonter les données de comptabilité carbone !
- Contribuer aux enjeux de la décarbonation et au défi du changement climatique !

Charte de la mobilité durable : les 5 engagements de risingSUD



Questionner les déplacements

Remettre en question la nécessité et l'impact des voyages pour une meilleure prise de décision.



Réduire les déplacements

Limitier ou réduire les voyages à forte empreinte carbone en privilégiant des alternatives durables.



Transformer les modes de déplacement

Passer à des modes de transport plus écologiques et efficaces.



Sensibiliser les parties prenantes

Encourager les parties prenantes à adopter des pratiques de mobilité durable.



Remonter les données de comptabilité carbone !

Déclarer les données demandées